

Participants :

Nom-Prénom	Organisme-Fonction	Téléphone	Mail
Julie Hammache Toutain	Chef de projet 13 ^e GIP PDV	06 85 66 31 92	jtoutain-externe@mairie-marseille.fr
Caroline Beuchot	Chargée de développement La Rose/St Jérôme GIP PDV	06 73 74 52 36	cbeuchot@mairie-marseille.fr
Sophie Rubini	Déléguée du Préfet	06 33 40 46 86	sophie.rubini13@gmail.com
Nicole Pons	Administratrice CS La Garde	04 91 66 45 96	pons.jeanclaud@free.fr
Séverine Gil	Mouvement départemental des parents d'élèves de l'enseignement public des bouches du Rhône MPE13	06 17 71 42 28	contact@mpe13.fr
Joël Desroches	Directeur EPISEC	04 91 70 13 39	direction@episec.fr
Fathia Ziani	Trésorière CLCV Frais Vallon	04 91 06 38 44	clcvfraisvall@outlook.fr
2 Habitants de Frais Vallon			
1 Habitant du Petit Séminaire			
1 Habitant des Olives, ancien habitant du Clos			

Excusés :

Hugues Bru : Les petits débrouillards
 Michelle Ricardo : MNHB
 Julia Lupinko : Chef de projet GIP MRU
 Christian Voisin : Bénévole CS La Marie
 1 habitant de La Rose

Objet du conseil citoyen :

Ce conseil citoyen était organisé pour accueillir des habitants afin d'avoir un temps d'échange sur l'utilité des conseils citoyens, ainsi que leur rôle.

Ordre du jour :

- Recontextualisation historique des Conseils Citoyens et déclinaison territoriale 13 -14 2)
- Temps d'échanges avec les habitants et les associations

1- Recontextualisation historique des Conseils Citoyens et déclinaison territoriale 13 -14

1.1 La loi du 21 février 2014 :

Cette loi réaffirme la volonté d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement des quartiers fragilisés, et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Le **principe de la participation** des habitants y est inscrit :

- Des Conseils Citoyens (CC) sont mis en place dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ils sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville. - Des représentants du CC participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain.

- Les CC exercent leur action en toute indépendance vis à vis des pouvoirs publics.

Les Conseils Citoyens sont mis en place pour que les habitants puissent être acteurs de l'évolution des

JHT/CB

quartiers, mais également afin de renforcer la dynamique participative et les instances de représentation citoyenne.

1.2 Les objectifs des Conseils Citoyens et les périmètres géographiques :

• **Les objectifs des Conseils Citoyens :**

- Favoriser, faire émerger, stimuler, appuyer l'initiative citoyenne des habitants des quartiers prioritaires.
- Être l'une des instances de partage des points de vue, de collecte et de recueil de la parole des habitants.
- Porter la parole des habitants auprès des décideurs de la Politique de la Ville.
- Articuler leur travail de représentation de la parole citoyenne avec les autres instances existantes et le tissu associatif local.
- Participer aux instances institutionnelles dans une logique de co-construction.
- Participer à la dynamique des fonds de participation des habitants.
- Témoigner des débats et décisions auxquels ils auront participé auprès des habitants.

• **La mise en place des Conseils Citoyens sur Marseille :**

Au total, 10 Conseils Citoyens sont créés à Marseille, dont 3 pour le Nord Est, correspondant au 13ème et au 14ème arrondissements. **72 000 habitants** sont concernés sur le 13/14, 24 000 pour le 13ème et 48 000 pour le 14ème.

• **Le périmètre des Conseils Citoyens du Pôle Nord Est 13-14 :**

- **CC secteur 13ème Est : Frais Vallon, Petit Séminaire, la Marie, la Rose (Le Clos - Val Plan - Bégude Nord – Bégude Sud), les Olives**
- **CC secteur 13ème et 14ème Centre :** Malpassé, St Jérôme, Grand St Barthélémy
- **CC secteur 14ème Ouest :** Bon Secours, St Gabriel, Canet , Arnavaux, St Joseph, Ste Marthe
- NB : Les contours des CC ont été validés à partir des limites administratives des arrondissements. Le Castellans, Les Micocouliers, Bassens sont rattachés au CC du secteur 15ème 16ème Est.**

1.3 La composition des Conseils Citoyens :

Les Conseils Citoyens sont constitués de 32 membres et se composent pour moitié d'un collège d'acteurs associatifs variés (équipements sociaux, associations de locataires, spécialistes du cadre de vie, représentants du monde économique et de l'emploi, associations de jeunes, sportives, culturelles, champ social, CIQ, parents d'élèves, associations d'étudiants...). Les associations ont été tirées au sort le 02/07/15 à partir d'un appel à candidature et sous contrôle d'un huissier.

L'autre moitié est constituée d'habitants qui étaient tirés au sort sur les listes électorales, également sous contrôle d'un huissier. Un courrier leur a été envoyé pendant l'été. Il se peut que certains habitants fassent un retour négatif quant à leur participation, dans ce cas, la liste complémentaire d'habitant sera à nouveau utilisée.

Afin d'assurer une meilleure participation de la population vivant dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, **un appel à candidature est lancé pour renforcer les différents collèges «habitants»**. Les personnes intéressées peuvent se porter candidates **jusqu'au 15 mai 2016** :

- soit en remplissant le formulaire d'inscription en ligne
- soit en téléchargeant le formulaire d'inscription contenu dans le dossier et en le renvoyant par mail : mpville-conseilscitoyens@mairie-marseille.fr
- soit par courrier : GIP Politique de la Ville, 2 rue Henri Barbusse, 13233 Marseille Cedex 20

Attention : seules les candidatures dont l'adresse est située dans un quartier prioritaire de la Politique de la Ville seront prises en compte pour le tirage au sort.

Un tirage au sort sera ensuite organisé sous contrôle d'huissier afin d'identifier celles et ceux qui seront officiellement désignés par arrêté préfectoral. Il tiendra compte du nombre de places restant à pourvoir dans chacun des Conseils Citoyens concerné et des objectifs de parité ainsi que de représentation de la jeunesse à la date du lancement de l'appel à candidature.

2- Temps d'échanges avec les habitants et les associations

- Un courrier a été envoyé aux associations inscrites aux conseils citoyens afin de les relancer quant à leur participation ou non à cette instance. A ce jour, peu d'associations ont répondu, que faire des associations qui ne participent pas ?

Proposition de soumettre au GASP cette réflexion.

JHT/CB

Seul un courrier envoyé par l'association expliquant ça non participation, permet d'annuler sa candidature.

- Question : Est-ce que le conseil citoyen ne fait pas doublon avec ce que font les structures sociales ?
Le conseil citoyen est une instance légale où la parole des citoyens est représentée par le collège d'habitants.

- Le centre social est une structure qui porte la parole des habitants. Le centre social rappelle que le processus est long entre les besoins recensés et la réponse apportée. L'idée du conseil citoyen s'est d'interroger les habitants qui vivent au quotidien dans ses quartiers pour avoir leur point de vue.

- Les habitants de Frais Vallon et du Petit séminaire font remonter la problématique des rats.
Propositions : Est-il possible de mener une action de dératisation sur l'ensemble de la ville au même moment et de manière régulière ? Peut-on enterrer les poubelles comme dans certains quartiers ?
Le GIP explique qu'un tableau répertoriant tous les lieux de dératisation, est mis à jour régulièrement afin que les services d'hygiène en soient informés.

- Les habitants ainsi que les associations évoquent des difficultés à rentrer en contact avec les services publics qui ne sont pas ouverts entre midi et deux (Pole emploi : ouverture des espaces « ordinateur »), des numéros de téléphone sur taxés pour joindre certains services,
Propositions : Accompagner la population à être plus autonome. Réfléchir à des accès faciles aux services publics. Envisager des lieux de vie comme les gares pour ouvrir des espaces à forte amplitude horaire afin d'accompagner les publics aux démarches administratives.

- Questions : comment associé les parents à la carte scolaire ? Que faire du collège Giono ?

- Formation CGET à Paris : l'objectif de cette formation est de former les habitants à la participation. Il reste de la place pour les sessions du dernier trimestre 2016.